

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE- RENDU

AFFICHE LE 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le dix-sept septembre deux mille dix-neuf (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BAUDUIN Michel, BENELLI Frédéric, BLANCHARD Alain, BOSSARD Françoise, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas présent jusqu'à la délibération n°42, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DURAND Claude, EPAUD Sylvie, GAYDA Catherine, GINO Corine, GROUSSEAU André, HECHT Gérard, HENNO Linda, HERBRETEAU Jean-Claude, HORDENNEAU Dominique, HOUSAINT Patrick, JAUZELON Marie-Noëlle, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LANDAIS Jean-Noël, LAURY Isabelle, LE SANN Jean-Yves, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MEREL Chantal, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PARISSET Lionel présent à partir de la délibération ° 7, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence présente jusqu'à la délibération n°21, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROBIN Evelyne, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre présent à partir de la délibération n°3, VERMERIE Sophie, VIOLOT Caroline, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : AUGRY Valérie donne pouvoir à Alain BLANCHARD, BALLE Pascale donne pouvoir à BROSSARD Catherine, BELLE Jean-Marie donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas jusqu'à la délibération n°42, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BOUDIGOU Adeline donne pouvoir à MAESTRIPIERI Dominique, BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à RUCHAUD Daniel, CHENECHAUD Frédéric donne pouvoir à DEJEAN Jean-François, CHENECHAUD Nicolas donne pouvoir à LOPEZ Sophie à partir de la délibération n°43, COUGNAUD Henri donne pouvoir à PECHEUL Armel, DEVOIR Robert donne pouvoir à CASSES Jean-Eudes, FOURNIERE Claude donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, MIGNON Laëtitia donne pouvoir à COMPARAT Annie, PATHE Martine donne pouvoir à PERON Loïc, PINEAU Florence donne pouvoir à HORDENNEAU Dominique à partir de la délibération 22, PLANSON Didier donne pouvoir à BAUDUIN Michel.

ABSENTS : BOURDIN Laurence, CHARTEAU Joseph, CODET Bernard, LANDRIEAU Nicole, MARTIN Françoise, MENERET Jean-Christophe, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, SILARI Nathalie.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Claude CHENECHAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 8 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. CLASSEMENT EN STATION CLASSEE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter le classement en station de tourisme de l'ensemble de la nouvelle commune des Sables d'Olonne.

2. AVENANT DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017 - 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant du Contrat Vendée Territoire de l'agglomération des Sables d'Olonne, portant sur la mise à jour des projets des différentes communes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ce contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant, avec le Département de la Vendée, la communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération et les communes du territoire.

3. EFFACEMENT DES TAGS : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LES PARTICULIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la convention à intervenir avec les particuliers pour que la ville nettoie, à ses frais, les tags et graffitis effectués sur le domaine privé, mais visibles depuis le domaine public.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL ET EVOLUTION DES AP/CP

Le 1^{er} avril dernier, le conseil municipal a adopté, sur proposition du bureau, le premier budget primitif de la commune nouvelle des Sables d'Olonne. Dans le cadre de l'exécution de ce budget et afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions depuis son vote, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement

Gest.	Libellé du compte	Chapitre	Fonction	Nature	Dépenses	Recettes
Finances 1020	Contributions directes - Taxes foncières et d'habitation	73	01	73111		50 000,00 €
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	73	01	7381		407 633,00 €
						457 633,00 €
Ressources Humaines 1010	Autres frais divers	011	020	6188	25 000,00 €	
					25 000,00 €	
Affaires Juridiques 1040	Autres charges exceptionnelles	67	020	6718	4 000,00 €	
					4 000,00 €	
Commande publique 1050	Honoraires	011	020	6226	15 000,00 €	
					15 000,00 €	
Espaces verts 2020	Autres services extérieurs	011	020	6288	100 000,00 €	
					100 000,00 €	
Urbanisme 2040	Honoraires	011	020	6226	9 600,00 €	
	Autres services extérieurs	011	020	6288	8 700,00 €	
					18 300,00 €	
Accueil 3010	Frais d'affranchissement	011	020	6261	20 000,00 €	
					20 000,00 €	

Vie de quartier 3060	Autres frais divers	011	020	6188	45 000,00 €	
					45 000,00 €	
Culture 4020	Autres frais divers	011	024	6188	55 000,00 €	
					55 000,00 €	
Evenementiel 4050	Autres frais divers	011	024	6188	100 000,00 €	
					100 000,00 €	
Vie associative 4051	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65	025	6574	3 000,00 €	
	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65	025	6574	1 200,00 €	
	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65	025	6574	-60 000,00 €	
	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65	025	6574	3 000,00 €	
					-52 800,00 €	
Sport 4060	Honoraires	011	414	6226	9 000,00 €	
	Honoraires	011	414	6226	75 000,00 €	
					84 000,00 €	
Nautisme 4061	Autres frais divers	011	114	6188	2 850,00 €	
	Fournitures de petit équipement	011	114	60632	2 283,00 €	
	Achat de prestations de services	011	414	6042	24 000,00 €	
	Autres frais divers	011	114	6188	10 000,00 €	
					39 133,00 €	
Transversalité 7000	Autres services extérieurs	011	020	6288	5 000,00 €	
					5 000,00 €	
	Total Section de Fonctionnement				457 633,00 €	457 633,00 €

Investissement

Code Opé.	Libellé opé.	gestionnaire	Fonction	Nature	Dépenses	Recettes
1977	Dotation d'équipement des territoires ruraux	3030	251	1341		125 940,00 €
1905	Dotation d'équipement des territoires ruraux	4060	411	1341		29 700,00 €
1970	Extension groupe scolaire René Millet	3030	213	1318		45 918,00 €
1901	Equipements informatiques	1060	020	2051	-92 000,00 €	
1901	Equipements informatiques	1060	020	2183	-20 000,00 €	
1902	Equipements administratifs	2030	020	2184	15 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-100 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-50 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	025	2135	-10 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	324	2135	-10 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	3030	211	2135	-10 000,00 €	

1905	Bâtiments communaux	3030	212	2135	-50 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-15 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-31 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-50 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	4061	414	2135	-20 000,00 €	
1905	Bâtiments communaux	2030	020	2135	-42 000,00 €	
1906	Matériel de transport	2051	020	2182	250 000,00 €	
-	Prêts	4051	025	274	60 000,00 €	
1911	Equipements ISO	4061	414	2188	23 500,00 €	
1911	Equipements ISO	4061	414	2188	15 000,00 €	
1914	Réserves Foncières	2040	824	2111	-994 102,00 €	
1915	Equipements culturels	4020	33	2188	-2 700,00 €	
1917	Etudes diverses	2030	314	2031	-70 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	2151	398 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	2151	320 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	204172	450 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	204172	533 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	204172	396 000,00 €	
1919	Voirie	2010	822	2151	612 000,00 €	
1920	Signalisation	2010	821	21578	-20 000,00 €	
1920	Signalisation	2010	821	2188	-60 000,00 €	
1953	Restauration Notre Dame	2030	324	2313	-300 000,00 €	
1954	Aménagement Parc des Roses	2020	823	2128	-285 000,00 €	
1956	Boulevard du Vendée Globe	2010	822	2151	-398 000,00 €	
1957	Provision Villa Chailley	2020	020	2031	50 000,00 €	
1960	Réaménagement Jardin du tribunal	4020	33	2135	44 700,00 €	
1961	Boulevard Vertime	2010	822	2151	-240 000,00 €	
1963	Médiathèque	2030	321	2313	-73 940,00 €	
1967	Littoral III	2020	833	2031	-106 000,00 €	
1968	Abbaye Saint-Jean d'Orbestier	4020	324	2313	-200 000,00 €	
1975	Nouvelle Mairie Olonne	2030	020	2313	130 000,00 €	
1984	Avenue Ch. De Gaulle	2010	822	2151	80 000,00 €	
1987	Aménagement centre bourg Olonne	2010	822	2031	178 100,00 €	
1994	Gymnase du centre	4060	411	2313	-130 000,00 €	
1995	Musée de l'Abbaye Sainte-Croix	4010	322	2031	26 000,00 €	
Total Section d'Investissement					201 558,00 €	201 558,00 €

Cette décision modificative n° 2 s'équilibre à 457 633 € en fonctionnement et 201 558 € en investissement.

Fonctionnement

La notification des allocations compensatrices de l'Etat a fait apparaître des recettes supplémentaires qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget primitif. Ainsi un montant supplémentaire de 50 000 € peut être inscrit.

De plus, l'évaluation des droits de mutation (DMTO) peut être révisée à la hausse d'un montant de 407 633 € permettant d'équilibrer la DM dans la mesure où au rythme actuel nous devrions percevoir en plus du budget initialement voté près de 600 000 €.

Coté dépenses, des crédits nouveaux sont à inscrire suite à des besoins non initialement prévus ou liés à des intempéries ou requalifications de projets et donc d'études.

Ainsi au chapitre 011 charges générales :

- + 5 000 € pour le plan communal de sauvegarde et la mise en place d'un nouveau DICRIM au 6288
- + 25 000 € pour l'achat d'un outil informatique pour les ressources humaines d'aide à la saisie des entretiens professionnels
- + 55 000 € d'animations culturelles aux coeurs des villes
- + 18 300 € pour la mise en place au service urbanisme des règles du secteur sauvegardé au travers de la rédaction d'un guide et l'aide d'un architecte conseil
- + 20 000 € en frais d'affranchissement, les prévisions initiales s'avérant trop basses.
- + 84 000 € pour deux études portant sur l'ensemble de la stratégie nautique de la Ville et l'organisation fiscale et juridique de l'ISO
- +100 000 € pour l'entretien des Espaces Verts, afin de prendre en compte des factures 2018 réglées sur l'exercice 2019
- + 45 000 € de complément budgétaire pour l'activité des quartiers
- + 39 133 € pour remplacer du matériel suite à intempérie (tempête et arrachages de bouées et matériels nautiques), des frais supplémentaires liés à des évènements exceptionnels (gardiennage bateau échoué SNSM) ou pour améliorer la qualité de service (accroissement du nombre d'analyses de la qualité de l'eau), et enfin suite à accroissement de la fréquentation estivale de nos structures (augmentation de la restauration de l'ISO)
- + 100 000 € pour les marchés de noël

Au chapitre 6574 Subventions versées:

- + 7 200 € pour de nouvelles subventions suite à modification des structures associatives ou dans le cadre de nouvelles actions portées par certaines associations (cf. détail tableau annexé)
- 60 000 € il ne s'agit pas d'une inscription nouvelle, mais d'un transfert de compte suite à changement d'imputation d'une subvention en avances remboursables (compte 274) suite à délibération au dernier Conseil Municipal

Enfin au chapitre 67 charges exceptionnelles :

- + 4000 € pour le paiement de franchises d'assurance suite à une augmentation des sinistres dont la Ville est victime.

L'équilibre en fonctionnement est réalisé en fonction des recettes supplémentaires effectivement attendues sans modifier l'équilibre initial du budget.

Investissement

En investissement, il est proposé de modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiement (AP/CP) pour certaines dépenses d'investissement.

Effectivement, il est possible de déroger au principe de l'annualité budgétaire grâce à la procédure d'AP/CP, qui permet de planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en respectant les règles

d'engagements comptables. Cette procédure favorise également la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Pour rappel, 26 AP/CP existent déjà dans le budget et les modifications de ces AP/CP sont retracées dans le tableau annexé joint à la présente délibération.

Certaines opérations ne pouvant être réalisées avant la fin de l'année les crédits correspondants ont été réaffectés sur d'autres actions pouvant être effectives immédiatement.

Ainsi le montant des investissements n'est pas diminué et l'équilibre de la section d'investissement s'opère à la fois par la comptabilisation de recettes supplémentaires (DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la CAF pour le groupe scolaire René Millet) et un ajustement des réserves foncières initialement prévues (-12,5 %)

Parmi les nouvelles dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement de nouvelles opérations de voiries pour 2 600 000 € environ et une accélération du renouvellement du parc de véhicules pour les plus anciens (plus de 15 ans) dont l'acquisition de véhicules propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal et d'approuver les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que décrits ci-dessus.

5. GARANTIE D'EMPRUNT : AGENCIE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – QUARTIER D'HABITATION LE PETIT FIEF DU PUIT ROCHAIS

Dans le cadre de son action en faveur du logement public et en application des dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la garantie d'emprunt de la Commune des Sables d'Olonne à hauteur de 30 % de l'emprunt total pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée d'un montant de 650 000,00 €.

6. GARANTIE D'EMPRUNT : VENDEE HABITAT – CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS SITUES AVENUE DE GAULLE

Dans le cadre de son action en faveur du logement public et en application des dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 271 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 97570 constitué de 1 Ligne de prêt.

7. GARANTIE D'EMPRUNT : VENDEE HABITAT – CONSTRUCTION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS SITUES AVENUE DE GAULLE

Dans le cadre de son action en faveur du logement public et en application des dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 885 500,00 € souscrit par Vendée Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 97528 constitué de 5 Lignes de prêt.

8. GARANTIE D'EMPRUNT : VENDEE HABITAT - CONSTRUCTION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SITUÉS RUE RENE CASSIN

Dans le cadre de son action en faveur du logement public et en application des dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 486 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 97837 constitué de 3 Lignes de prêt.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

Postes Supprimés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet	Postes Crées	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet
Rédacteur	1	01.10.19	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	01.10.19
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	01.10.19	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	01.10.19
Emploi avenir	2	01.10.19	Adjoint technique	2	01.10.19
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	01.10.19	Adjoint technique	1	01.10.19
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01.10.19	Adjoint administratif	1	01.10.19

10. FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer un taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour tous les grades soumis à ces ratios.

11. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE D'ENFANTS FREQUENTANT L'ACCUEIL DE LOISIRS D'OLONNE PAR L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU, POUR DES ENTRAINEMENTS DE FOOT ET LE TRANSPORT LES MERCREDIS ET LES PETITES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'Association Football Club Olonne Château, relative à la prise en charge d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs d'Olonne, par l'Association Football Club Olonne Château, pour l'entraînement de foot les mercredis après-midi et parfois lors des vacances scolaires.

12. ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR DES TRANSPORTS EN AUTOCAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres relative aux prestations de services pour des transports en autocar avec un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2020.

13. CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE RENE MILLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention devant être établis entre la CAF et la Commune des Sables d'Olonne, pour l'attribution par la CAF à la ville d'une aide financière à l'investissement de 114 794 euros, décomposée en une subvention d'un montant de 45 918 euros et en un prêt d'un montant de 68 876 euros remboursable en dix annuités, pour le projet d'accueil périscolaire du groupe scolaire René MILLET.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EHPAD LES CORDELIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la participation conjointe de la commune et du département pour les travaux de construction du nouvel EHPAD Les Cordeliers et d'attribuer à l'EHPAD Les Cordeliers une subvention d'un montant de 138.600 €, correspondant à 55% de la subvention de 252.000 € pour la création d'une Unité pour Personnes Agées Désorientées.

15. MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX (MASC) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TALM - ANGERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et l'école supérieure d'art et de design TALM pour concevoir et organiser l'exposition inaugurale de ce cycle, intitulée « Peinture : Obsolescence Déprogrammée ».

16. CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGRES POUR LA GESTION DE LA BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2019/2020 ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DESTINATION LES SABLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et la SPL Destination les Sables pour la gestion de la billetterie pour la vente au public des places des spectacles, pour la saison culturelle 2019/2020.

17. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE DIOCESE DE LUCON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et le diocèse de Luçon pour l'utilisation d'édifices religieux pour la programmation de spectacles. Une somme forfaitaire de 60 € sera versée par spectacle.

18. CONVENTION D'INCITATION A LA LECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la convention d'incitation à la lecture entre la Ville et la Préfecture pour la prise en charge, par la préfecture, du coût inhérent des inscriptions de ces agents, pour l'accès aux médiathèques.

19. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au comité de jumelage Solidarité Olonne-Gourcy pour leur permettre d'accueillir une délégation en lieu et place de la subvention accordée pour aller à Gourcy,

- d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association Tennis de Table Les Sables d'Olonne,
- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Office du Sport Sablais en lieu et place de l'Office Municipal des Sports,

20. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE PAYS DES OLONNES BASKET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider l'avenant à la convention d'objectifs avec le Pays des Olonnes Basket pour que la convention s'étende jusqu'à la fin de la saison sportive 2019-2020, soit jusqu'au 30 juin 2020, avec une modification des périodes de versement du soutien financier en matière de fonctionnement.

21. RENOUVELLEMENT DES OPÉRATIONS SCOLA-BASKET ET SCOLA-RUGBY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les conventions à passer avec le Rugby Club Sablais et le Pays des Olonnes Basket, pour faciliter l'accès des jeunes au sport fédéral après l'école à travers les opérations Scola-Basket et Scola-Rugby.

22. CANDIDATURE AU LABEL TERRE DE JEUX 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, Monsieur Jean-Eudes CASSES n'ayant pas pris part au vote, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de candidature de la Ville des Sables d'Olonne aux Labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation des Jeux », au titre de la Ville et de l'Agglomération des Sables d'Olonne, ainsi que tous les documents afférents.

23. OFFICE DU SPORT SABLAISS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Sont élus au sein de la Ville des Sables d'Olonne comme représentants de la Ville des Sables d'Olonne au Comité Directeur de l'Office du Sport Sablais :

Conseil d'Administration et Bureau :

- Frédéric BENELLI
- Michel YOU

Conseil d'Administration:

- Lionel PARISSET
- Martine PATHÉ

24. PARTENARIAT AVEC LE CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le CREPS des Pays de la Loire et la Ville des Sables d'Olonne concernant la formation de cadres en activités nautiques et l'hébergement de groupes sportifs variés.

25. PARTENARIATS AVEC LE COLLÈGE PIERRE MAUGER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature de conventions de partenariat entre la ville des Sables d'Olonne et le Collège Pierre Mauger concernant la pratique des activités nautiques et aquatiques pour les collégiens dans le cadre de l'EPS et la lutte contre le décrochage scolaire des élèves en difficulté.

26. SUBVENTION DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR L'ACHAT DE BATEAUX A FOILS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et la Région des Pays de la Loire relative au soutien d'un montant de 11 260 € apporté par la région pour l'achat de bateaux à foils.

27. ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES - PASSEPORT À L'ACCESSION - ECO PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-dessous pour la commune nouvelle des Sables d'Olonne pour les demandes reçues jusqu'au 31 décembre 2018.

N° DOSSIER	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PRIME
	ECO-PASS	3000,00
006/2019	RESTAURATION FAÇADES	311,15
022/2018	RESTAURATION FAÇADES	1219,62
032/2018	RENOVATION	500,00
056/2018	HABITER MIEUX	250,00
024/2018	OUVERTURES	500,00
058/2018	OUVERTURES	500,00
030/2018	RESTAURATION FAÇADES	2000,00
055/2018	RENOVATION	250,00
038/2018	RENOVATION	500,00
010/2019	RENOVATION	543,20
007/2019	RENOVATION	1140,91
026/2019	RENOVATION	563,29
022/2019	RENOVATION PB SANS CONVENTIONNEMENT	932,81
015/2019	RENOVATION	941,84
		13 152,82 €

28. ACTION FONCIERE - ALIGNEMENT CHEMIN DU PAS RENAUD -ACQUISITION PARCELLE 166 AM 310

Dans le cadre du réaménagement complet du Chemin du Pas Renaud (effacement, éclairage, réfection de la chaussée), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des époux DINELLI la parcelle cadastrée 166 AM 310 située 22 chemin du Pas Renaud d'une superficie de 72 m² étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

29. ACTION FONCIERE - ALIGNEMENT CHEMIN DU PAS RENAUD -ACQUISITION PARCELLE 166 AM 364

Dans le cadre du réaménagement complet du Chemin du Pas Renaud (effacement, éclairage, réfection de la chaussée), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Monsieur Jean VALLADE la parcelle cadastrée 166 AM 364 située chemin du Pas Renaud d'une superficie de 39 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

30. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT CHEMIN DU PAS RENAUD - ACQUISITION PARCELLE 166 AM 431

Dans le cadre du réaménagement complet du Chemin du Pas Renaud (effacement, éclairage, réfection de la chaussée), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de Madame Catherine PINEAU et de Monsieur Denis HERAULT la parcelle cadastrée 166 AM 431 située chemin du Pas Renaud d'une superficie de 38 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

31. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT RUE DE LA CHEVALLERIE - ACQUISITION PARCELLE 166 AB 797

Dans le cadre de la régularisation de la situation existante d'une parcelle constitutive de fait du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès de M. Philippe TRUCOLLO la parcelle cadastrée 166 AB 797 sise rue de la Chevallerie d'une superficie de 31 m², étant précisé que les frais d'acte notarié selon à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

32. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT RUE DE LA PETITE BARDINIÈRE - ACQUISITION PARCELLE 166 AR 313

Dans le cadre de la régularisation de la situation existante d'une parcelle constitutive de fait du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle située rue de La Petite Bardinière et cadastrée 166 AR 313 d'une surface de 73 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

33. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT RUE DES NOUETTES - ACQUISITION DE LA PARCELLE 060 BD 406

Dans le cadre de la régularisation de la situation existante d'une parcelle constitutive de fait du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique de la parcelle située au droit du 22 rue des Nouettes et cadastrée 060 BD 406 d'une surface cadastrale de 47 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

34. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT RUE DU ROUET -ACQUISITION PARCELLE 166 BK 228

Dans le cadre de la régularisation de la situation existante d'une parcelle constitutive de fait du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des époux BOUTOLEAU la parcelle cadastrée 166 BK 228 située rue du Rouet d'une superficie de 22 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

35. ACTION FONCIERE – ALIGNEMENT RUE DU ROUET - ACQUISITION PARCELLE 166 BK 294

Dans le cadre de la régularisation de la situation existante d'une parcelle constitutive de fait du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir moyennant l'euro symbolique auprès des époux VINCENT la parcelle cadastrée 166 BK 294 sise rue du Rouet d'une superficie de 79 m², étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune des Sables d'Olonne.

36. ACTION FONCIERE – DENOMINATION DE LA VOIE DU PROGRAMME « LE CLOS DES LILAS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de dénommer la voie desservant le lotissement « Le Clos des Lilas » : rue des Tournesols.

37. ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LES BISQUINES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de dénommer la voie desservant le lotissement « Les Bisquines » : rue du Fond Sablais.

38. DIRECTION URBANISME - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 20 MAI 2019 POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET DES TARIFS APPLICABLES EN 2020

Considérant la demande du service départemental du contrôle budgétaire et du contrôle de la légalité des actes financiers, d'une part de préciser dans le tableau fixant le tarif des enseignes que les enseignes scellées au sol dont la superficie est inférieure à 7m² sont exonérées de droit de la taxe locale sur la publicité extérieure au titre de l'article L 2333-7 du CGCT et d'autre part, de supprimer pour les exonérations et réfactions facultatives la notion de scellement au sol pour les enseignes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la modification de la délibération en date du 20 mai 2019 comme suit :

- « Considérant que certains supports sont exonérés de fait par l'article L.2333-7 du C.G.C.T, à savoir : [...] Les enseignes dont la somme de superficies est inférieure ou égale à 7m², sauf délibération contraire » **au lieu de** « « Considérant que certains supports sont exonérés de fait par l'article L.2333-7 du C.G.C.T, à savoir : [...] Les enseignes non scellées au sol dont la somme de superficies est inférieure ou égale à 7m², sauf délibération contraire »
- Ligne 3 et colonne 3 des tableaux des tarifs applicables aux enseignes, il est indiqué « $\geq 7 \text{ m}^2$ et $\leq 12\text{m}^2$ » au lieu de « $\leq 12\text{m}^2$ ».

39. BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE - SECTEUR D'OLONNE SUR MER (1ère PHASE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confirmer que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération en date du 29 janvier 2018, et précise que les moyens mis en œuvre ont permis une bonne information de la population pendant toute la durée de l'étude.

40. AMENAGEMENT « CŒUR DE VILLE » - QUARTIER D'OLONNE SUR MER - MODALITE DE CONCERTATION ET INSTAURATION D'UN SURSIS A STATUER (2ème PHASE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acter l'existance d'une opération d'aménagement du secteur « *Cœur de Ville* » - quartier d'Olonne sur Mer,
- d'acter les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement :
 - ✓ Impulser une nouvelle dynamique secteur « *Cœur de Ville* » - quartier d'Olonne sur Mer,
 - ✓ Préserver l'identité et le patrimoine historique,
 - ✓ Sécuriser et faciliter les déplacements.
- d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :
 - Un atelier de concertation sur la définition des usages et de la pratique du secteur « *Cœur de Ville* » - quartier d'Olonne sur Mer.
 - Des réunions publiques pour présenter l'avancement du projet.
 - Une exposition en mairie
 - Des articles de presse
 - Possibilité pour les habitants de présenter leurs questions, leurs observations et leurs propositions via :
 - Un registre dédié à la Mairie,

- Un dispositif électronique sur le site internet de la commune,
- Un dispositif de messagerie électronique via une adresse mail.
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de mener la concertation,
- de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et toute personne concernée,
- d'instaurer un sursis à statuer dans le périmètre de l'opération d'aménagement.

41. PROJET DE TRAVAUX DE LA BASE DE MER CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PROFIT DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre La Ville des Sables d'Olonne et l'Agglomération des Sables d'Olonne, au profit de la Ville.

42. DECLARATION SANS SUITE ET AUTORISATION DE SIGNATURE SUITE A LA RELANCE D'UNE NOUVELLE PROCEDURE - CONSULTATION N°20190051 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer sans suite la procédure n°20190051 relative à l'entretien des espaces verts situés sur le territoire du secteur du Château d'Olonne et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à conclure à l'issue de la procédure prochainement lancée.

43. SYDEV - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de calculer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité en prenant le seuil de la population totale de la commune nouvelle des Sables d'Olonne, issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année,
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum applicable à la Ville des Sables d'Olonne et de revaloriser annuellement ce taux tel que cela est prévu par l'article R2333-105 du CGCT,
- de laisser le bénéfice de cette redevance au SyDEV, autorité concédante qui perçoit cette recette en application de contrat de concession conclu avec ENEDIS.

44. SYDEV - TRANSFERT DE COMPETENCES - CONCLUSION DE CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de transférer au SyDEV les compétences ci-dessous,
- ✓ Transférer au SyDEV, conformément à l'article 7-1 de ses statuts, la compétence globale (maîtrise d'ouvrage et maintenance, sauf intervention de première urgence comme le ré-enclenchement des disjoncteurs...) en matière d'éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et illuminations sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle des Sables d'Olonne.

- ✓ Transférer au SyDEV, conformément à l'article 7-2 de ses statuts, la compétence globale (maîtrise d'ouvrage et maintenance sauf intervention de première urgence comme le ré-enclenchement des disjoncteurs...) en matière de signalisation lumineuse liée à la circulation routière, sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle des Sables d'Olonne.
- ✓ Transférer au SyDEV, conformément à l'article 7-6 de ses statuts, la compétence en matière d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules ou hybrides rechargeables sur tout le territoire de la commune nouvelle,
- d'adhérer, en lieu et place des communes fusionnées, et pour l'ensemble du territoire, au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique dont le SyDEV est coordonnateur,
- d'adhérer, en lieu et place des communes fusionnées, et pour l'ensemble du territoire, au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel, dont le SyDEV est coordonnateur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement de commandes liées à ces adhésions, ainsi que l'ensemble des documents se rattachant à ce sujet.

45. TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE - CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les termes des conventions devant être établies entre le SYDEV et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières :

	Code affaire	Coût total	Participation communale
Convention n°2019.ECL.0442 Réalisation d'une opération d'éclairage Rue Jules Raimu	L.EC.194.19.001	2 998,00 € H.T	2 099,00 € H.T
Convention n°2019.ECL.0527 Suite aménagement du Parc de la Jarrie - travaux complémentaires n°1	L.EC.166.17.002	89 172,00 € H.T	87 144,00 € H.T

46. CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT A L'ECLAIRAGE PUBLIC DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention devant être établie entre la commune, l'agglomération et le SYDEV relative au raccordement à l'éclairage public de caméras vidéo protection.

47. RENOUVELLEMENT PLACE POUR PLACE DE BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les termes des conventions devant être établies entre Vendée Eau et la Commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières pour réaliser des travaux de remplacement des bouches et poteaux d'incendie :

- n° PI-15.028.2019 : renouvellement place pour place des hydrants n°166-0106, 166-0111 et 166-0014, rue des Iris, rue des Frères Lumières et forêt d'Olonne avec une participation financière totale de la ville de 5 100,00 € TTC ;

- n° PI-15.030.2019 : renouvellement place pour place du poteau incendie n°166-0138, chemin du Pas Renaud avec une participation financière de la ville de 2 220,00 € T.T.C,
- n° PI-15.027.2019 : renouvellement place pour place des hydrants n°060-0117, 060-0060 et 194-0302, impasse Amédée Courbet, chemin de la Fraternerie et boulevard Laplace avec une participation financière totale de la ville de 5 100,00 € T.T.C,
- n° PI-15.026.2019 : renouvellement place pour place d'une bouche incendie impasse Edouard Lalo avec une participation financière de la ville de 1 740,00 € T.T.C,

48. VOIRIE - TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS - AVENANT N° 1

Par délibération du 7 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la consultation concernant les travaux neufs et grosses réparations de voirie et autorisé la signature de l'accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST.

Considérant la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, le montant maximum se trouve être trop juste pour couvrir les différents besoins de la commune nouvelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant n°1 pour les travaux de voirie- neufs et grosses réparations pour faire passer le montant maximum de 2.500.000€ HT à 2.700.000€ HT.

49. LANCEMENT DE CONSULTATION : VOIRIE ENTRETIEN - TRAVAUX NEUFS ET GROSSES REPARATIONS

Dans ce cadre de l'entretien de la voirie, une procédure de mise en concurrence doit être engagée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en vue de la conclusion de deux accords-cadres à bons de commande, avec montant maximum :

- Lot n°1 : Entretien et grosses réparations, pour des bons de commandes inférieurs à 50.000 € HT et pour un montant maximum annuel de 400.000 € HT, mono-attributaire,
- Lot n°2 : travaux neufs et grosses réparations, pour des bons de commandes égales ou supérieures à 50.000 € HT et pour un montant maximum annuel de 2.350.000 € HT, multi-attributaires,

Les accord-cadres étant reconductibles 1 fois pour 1 année, le montant maximum total de l'accord-cadre est 5.500.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure, et à signer les accords-cadres à intervenir.

50. SYDEV - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le coefficient multiplicateur de la TCCFE au taux de 8,50, et conformément à la délibération concordante du SyDEV, que la commune des Sables d'Olonne reversera trimestriellement au SyDEV 38% du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) collectée par les fournisseurs à compter du 1^{er} janvier 2020.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises par les villes des Sables d'Olonne, du 28 mai au 11 septembre 2019.

- | | | | |
|---|-------------|--------------|---|
| ✓ | DECISION DU | 28 JUIN 2019 | SITE DE LA JARRIE (MAIRIE ANNEXE) - CONTRAT MAINTENANCE DETECTION INTRUSION ET TELESURVEILLANCE |
| ✓ | DECISION DU | 28 JUIN 2019 | PRESTATIONS DE SERVICE DE MEDECINE D'URGENCE DANS LE CADRE D'UN CONCERT |
| ✓ | DECISION DU | 28 JUIN 2019 | CONCERT FUN RADIO |

✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	TRAVAUX DE REMPLACEMENT A L'IDENTIQUE DE LA VERRIERE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA PIRONNIERE
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORMAFIL – PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	CHATEAU SAINT CLAIR – AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	CHAPELLE SACRE CŒUR - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	CIMETIERE DE LA CHAUME - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	SALLES DE L'ANCIENNE POSTE - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	SALLE DES FETES DE LA CHAUME - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	PRIEURE SAINT-NICOLAS - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	NOTRE-DAME DE BON PORT - AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC DEMANDE DE DEROGATION DANS LE CADRE DE L'ADAP
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	TRAVAUX DE RESTAURATION SALLE DE TENNIS F. HUSZAR
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	WC PUBLIC DU REMBLAI TRANSFORME EN LOCAL POUBELLE
✓	DECISION DU	01 JUILLET 2019	SAISON ESTIVALE 2019 - CONTRAT CESSION YELLOWSTONE
✓	DECISION DU	02 JUILLET 2019	AVENANT N°4 OCCUPATION PARTIELLE PARKING NORD ROCADE
✓	DECISION DU	28 JUIN 2019	SAISON ESTIVALE 2019 – CONTRAT CESSION COLLECTIF PARIS SWING
✓	DECISION DU	03 JUILLET 2019	ABROGATION AVENANT N°1 OCCUPATION PRECAIRE DOMAINE PUBLIC WC RUE DU REMBLAI
✓	DECISION DU	04 JUILLET 2019	SYSTEME RADIO UHF DE LA POLICE MUNICIPALE - ACQUISITION
✓	DECISION DU	04 JUILLET 2019	SYSTEME RADIO UHF DE LA POLICE MUNICIPALE - LOCATION
✓	DECISION DU	08 JUILLET 2019	RESILIATION MARCHE MOE CONSTRUCTION MEDIATHEQUE MODULAIRE
✓	DECISION DU	08 JUILLET 2019	SAISON ESTIVALE 2019 – CONTRAT CESSION MOONBEANS
✓	DECISION DU	08 JUILLET 2019	SAISON ESTIVALE 2019 – CONTRAT CESSION OUT OF NOLA
✓	DECISION DU	08 JUILLET 2019	CONSULTATION MOE RESTRUCTURATION ET RENOVATION GYMNASE DU CENTRE
✓	DECISION DU	09 JUILLET 2019	MISSION DE DEFINITION DU MUSEE DE LA MER
✓	DECISION DU	09 JUILLET 2019	MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ENTRE LES SABLES AGGLOMERATION ET LA VILLE DES SABLES D'OLONNE
✓	DECISION DU	09 JUILLET 2019	CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL RUE DU REMBLAI APPARTENANT A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
✓	DECISION DU	10 JUILLET 2019	AVENANT N°1 – MARCHE SYSTEME DE VIEDO SURVEILLANCE – LOT 2 ENSEMBLE DE 7 CAMERAS MOBILES
✓	DECISION DU	10 JUILLET 2019	CONTRAT DE CESSION LA MARTINGALE – CENTRE DE LOISIRS
✓	DECISION DU	10 JUILLET 2019	ACCEPTATION D'UN DON
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	ANCIENNE MAIRIE D'OLONNE – CHANGEMENT DE DESTINATION CONSERVE EN ADMINISTRATIF ET TRANSFORME EN ENSEIGNEMENT
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	MISE A DISPOSITION DEUN LOGEMENT SAISONNIER MEUBLE SIS 47 RUE DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE A UFR ESTHUA TOURISME
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	BAIL DEROGATOIRE 20 RUE DU GENERAL CHARRETTE 85340 LES SABLES D'OLONNE
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	PRESTATION DE SECURITE POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2019 AVEC LA SNSM.
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	PRESTATION DE SECURITE POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2019 AVEC LA SOCIETE PCI.
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	PRESTATION DE SECURITE POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2019 AVEC UMPs.
✓	DECISION DU	11 JUILLET 2019	PRESTATION DE SECURITE POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2019 AVEC LA CROIX ROUGE.

- ✓ DECISION DU 15 JUILLET 2019 TARIF EXPOSANT MARCHE DES METIERS D'ART
- ✓ DECISION DU 15 JUILLET 2019 ETUDE D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DU SITE DE L'ANCIEN LYCEE TABARLY
- ✓ DECISION DU 15 JUILLET 2019 MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE SPORTIVE 2019-2020.
- ✓ DECISION DU 16 JUILLET 2019 FUSION DES APPLICATIONS TECHNOCARTE POUR LA COMMUNE NOUVELLE DES SABLES D'OLONNE
- ✓ DECISION DU 16 JUILLET 2019 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGYSOFT
- ✓ DECISION DU 17 JUILLET 2019 CONSULTATION EVOLUTION SYSTEME VIDEOSURVEILLANCE - LOT 1 - EXTENSION ET MODIFICATION SYSTEME DE CAMERAS FIXES EXISTANT ET MAINTENANCE
- ✓ DECISION DU 17 JUILLET 2019 FIBRE NOIRE - INTERCONNEXION ANCIEN HOTEL DE VILLE D'OLONNE-SUR-MER A LA MAIRIE ANNEXE DE LA JARRIE
- ✓ DECISION DU 17 JUILLET 2019 MARCHE DE FOURNITURES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR L'HYGIENE MOTRISSES OU NON - LOT 2 DECLARATION SANS SUITE
- ✓ DECISION DU 18 JUILLET 2019 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORMAFIL - FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)
- ✓ DECISION DU 18 JUILLET 2019 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORMAFIL - FORMATION
- ✓ DECISION DU 18 JUILLET 2019 MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST).
- ✓ DECISION DU 18 JUILLET 2019 CONVENTION D'INSTALLATION DU DEFENSEUR DES DROITS AVEC MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR ASSURER SA PERMANENCE.
- ✓ DECISION DU 18 JUILLET 2019 MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT A USAGE DE PARKING 59BIS RUE DE L'ANCIENNE SOUS PREFECTURE
- ✓ DECISION DU 19 JUILLET 2019 PRESTATION DE SECURITE RESTAURATION ET HEBERGEMENT POUR LE FRENCH FAB TOUR
- ✓ DECISION DU 23 JUILLET 2019 COMPLEXE FLEUR DE SEL - ASSISTANCE SANITAIRE MAITRISE D'OUVRAGE - DIAGNOSTIC LEGIONELLA
- ✓ DECISION DU 23 JUILLET 2019 CONSULTATION TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU JARDIN DU TRIBUNAL
- ✓ DECISION DU 23 JUILLET 2019 CONCERT FUN RADIO DECISION 2019-279 MODIFIEE
- ✓ DECISION DU 23 JUILLET 2019 AVENANT N°1 - REFECTION DE LA COUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE LA PIRONNIERE
- ✓ DECISION DU 24 JUILLET 2019 ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART GABRIEL AUGIZEAU
- ✓ DECISION DU 25 JUILLET 2019 RENOUVELLEMENT ET MISE AJ ATTESTATIONS SOCIALES ET FISCALES OPERATEURS ECONOMIQUES
- ✓ DECISION DU 25 JUILLET 2019 CONVENTION LES SABLES ET L'ASCLV MISSION ASSISTANCE MO AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE - OLONNE SUR MER
- ✓ DECISION DU 25 JUILLET 2019 CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE DIETRICH
- ✓ DECISION DU 26 JUILLET 2019 INDEMNISATION SINISTRE DU 18 SEPTEMBRE 2017
- ✓ DECISION DU 26 JUILLET 2019 INDEMNISATION SINISTRE DU 8 FEVRIER 2019
- ✓ DECISION DU 26 JUILLET 2019 INDEMNISATION SINISTRE DU 11 MAI 2019
- ✓ DECISION DU 29 JUILLET 2019 CONVENTION DE FORMATION - ICADEMIE ANGERS
- ✓ DECISION DU 30 JUILLET 2019 CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE - HOROQUARTZ
- ✓ DECISION DU 31 JUILLET 2019 JARDIN DU TRIBUNAL - CONTRAT MAINTENANCE ELEVATEUR
- ✓ DECISION DU 31 JUILLET 2019 ACQUISITION EQUIPEMENTS HYGIENE - SIGNATURE MARCHES
- ✓ DECISION DU 31 JUILLET 2019 OCCUPATION WC PUBLIC RUE DU REMBLAI
- ✓ DECISION DU 31 JUILLET 2019 CONVENTION FORMATION PERMIS BE - CEROV
- ✓ DECISION DU 01 AOÛT 2019 TARIFS SAISON CULTURELLE
- ✓ DECISION DU 01 AOÛT 2019 PRESTATION BELVEDERE PARC DES ROSES - RESILIATION DU MARCHE
- ✓ DECISION DU 01 AOÛT 2019 PEINTURE FACADES ISO
- ✓ DECISON DU 02 AOÛT 2019 VENTE MATERIEL NAUTIQUE OCCASION - ISO

✓	DECISION DU	02 AOÛT 2019	MEDIATHEQUE LE GLOBE - LECTURES ESTIVALES AOÛT
✓	DECISION DU	05 AOÛT 2019	CONVENTION OCCUPATION DE LOCAUX RUE PASTEUR ET RUE DES SABLES -IES
✓	DECISION DU	06 AOÛT 2019	INDEMNISATION SINISTRE 24 FEVRIER 2019
✓	DECISION DU	06 AOÛT 2019	CONTRAT PRESTATION CINEMA PLEIN AIR LE LIVRE DE LA JUNGLE
✓	DECISION DU	06 AOÛT 2019	CONTRAT PRESTATION CINEMA PLEIN AIR READY PLAYER ONE
✓	DECISION DU	07 AOÛT 2019	AVENANT CONVENTION OCCUPATION LOCAUX RUE PASTEUR ET RUE DES SABLES -IES
✓	DECISION DU	08 AOÛT 2019	INDEMNISATION SINISTRE 27 JUIN 2018 GROUPAMA
✓	DECISION DU	08 AOÛT 2019	RESILIATION MARCHE ETUDE RENATURATION DU LITTORAL COMMUN
✓	DECISION DU	08 AOÛT 2019	CONTRAT DE CESSION « FREDERIC MOREAU/VINH PHAM
✓	DECISION DU	08 AOÛT 2019	RESILIATION CONVENTION AMO PROJET AMENAGEMENT LITTORAL III
✓	DECISION DU	08 AOÛT 2019	AVENANT AU CONTRAT DE CESSION « PIU PIU+MYD »
✓	DECISION DU	12 AOÛT 2019	ISO - VENTE MATERIEL NAUTIQUE OCCASION
✓	DECISION DU	12 AOÛT 2019	RESILIATION CONVENTION NEGOCIATION FONCIERE PROJET AMENAGEMENT LITTORAL III
✓	DECISION DU	13 AOÛT 2019	IMPLANTATION TRANSFORMATEUR LA GRANDE MALBRANDE
✓	DECISION DU	13 AOÛT 2019	DECLARARTION SANS SUITE PRODUCTION VIDEOS RESEAUX SOCIAUX
✓	DECISION DU	13 AOÛT 2019	AMO - ACCOMPAGNEMENT REDEFINITION STRATEGIE NAUTIQUE
✓	DECISION DU	14 AOÛT 2019	CONVENTION OCCUPATION MAISON DU GARDIEN - VILLA CHAILLEY
✓	DECISION DU	19 AOÛT 2019	CONTRAT DE CESSION MARY ARTHUR
✓	DECISION DU	19 AOÛT 2019	CONFERENCES UNIVERSITE PERMANENTE DE NANTES 2019-2020
✓	DECISION DU	19 AOÛT 2019	ESTER EN JUSTICE REFERE SUSPENSION OPPOSANT COMMUNE/M-MME PILLET
✓	DECISION DU	19 AOÛT 2019	ESTER EN JUSTICE AFFAIRE OPPOSANT LA COMMUNE ET M-MME PILLET
✓	DECISION DU	20 AOÛT 2019	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2019
✓	DECISION DU	20 AOÛT 2019	MEDIATHEQUE LA JARRIE - ATELIERS DESSIN GALIEN
✓	DECISION DU	20 AOÛT 2019	GRATUITE MASC
✓	DECISION DU	20 AOÛT 2019	LOCATION TRIENNALE OU ACHAT DECORS LUMINEUX FETES FIN D'ANNEE
✓	DECISION DU	26 AOÛT 2019	MAINTENANCE LOGICIEL GEODP PLACIER
✓	DECISION DU	27 AOÛT 2019	MAINTENANCE LOGICIEL MAPLACE
✓	DECISION DU	28 AOÛT 2019	ANNULATION DECISION 460 TRANSFORMATEUR LA GRANDE MALBRANDE
✓	DECISION DU	29 AOÛT 2019	MANDATEMENT MME VENDE POUR CONSULTATION JURIDIQUE
✓	DECISION DU	03 SEPT 2019	CONVENTION FORMATION FORMAFIL - ENGINS
✓	DECISION DU	03 SEPT 2019	CONVENTION FORMATION EXPERIA - AIPR
✓	DECISION DU	03 SEPT 2019	DSP STATIONNEMENT HORS VORIE - ASSISTANCE NEGOCIATION AVENANT
✓	DECISION DU	03 SEPT 2019	CONVENTION FORMATION ILTR
✓	DECISION DU	03 SEPT 2019	CONVENTION DE FORMATION PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 - UDSP
✓	DECISION DU	04/09/2019	ESTER EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE OPPOSANT LA COMMUNE ET LES CONSORTS PENISSON
✓	DECISION DU	26/08/2019	CONTRAT DE CESSION "ELASTIC EN GALA"
✓	DECISION DU	26/08/2019	CONTRAT DE CESION AVEC L'ASSOCIATION BERLUETTE - SAMEDI DE LA MAIRIE
✓	DECISION DU	29/08/2019	AVENANT AU CONTRAT DE CESSION "HAROLD LOPEZ NUSSA"
✓	DECISION DU	05/09/2019	CONTRAT DE CESSION "ELASTIC ET FRANCESCA DANS EL SPECTACOLO"
✓	DECISION DU	05/09/2019	CONTRAT DE CESSION "FESTIVAL BAROQUE"
✓	DECISION DU	09/09/2019	CONVENTION FORMATION EXPERIA
✓	DECISION DU	10/09/2019	LES SABLES A VELO 2019
✓	DECISION DU	10/09/2019	CONTRAT D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE DE LA SOLUTION INFORMATIQUE MOUVITAL'
✓	DECISION DU	10/09/2019	DONATION D'UNE ŒUVRE D'ART D'ANDRÉ ASTOUL

- ✓ DECISION DU 10/09/2019 DONATION D UNE ŒUVRE D'ART DE GABRIEL AUGIZEAU
- ✓ DECISION DU 10/09/2019 DONATION MAQUETTE BATEAU D ANDRE PRAUD
- ✓ DECISION DU 10/09/2019 DONATION MAQUETTE BATEAU DE MANUEL VIDAL
- ✓ DECISION DU 11/09/2019 CONVENTION FORMATION CIRIL GROUP 16-17 SEPTEMBRE 2019